

► Pour recevoir directement et mensuellement « L'ESSENTIEL CSE », il suffit d'envoyer un simple mail à [EssentielSopra-subscribe@yahoogroupes.fr](mailto:EssentielSopra-subscribe@yahoogroupes.fr) (depuis une adresse électronique perso) ou d'en faire la demande aux Délégués Syndicaux ou aux élus CFDT (les listes des DS et des élus CSE sont disponibles sur F2F).

Compte-rendu des points importants du Comité Social et Économique – Réunion ordinaire

### CSE ordinaire des 16,17 et 22 Décembre 2020

#### Point 1 : Points relatifs aux élus et au fonctionnement du CSEE

##### 1.1 : Point Retraite complémentaire des salariés

Certains salariés ont fait part d'erreur et d'absence de déclaration de points depuis 2019. Pour sa part la CFDT a demandé une expertise dès octobre sur ce point. Des problèmes de transmission de DSN ont entraîné **des manques dans la transmission des points retraite de certains salariés** depuis le passage en DADS en 2017. Les problèmes de 2017 ont été corrigés, la correction a été longue, mais est faite ! Il resterait des problèmes pour 2019, dont juin 2019, en cours de résolution. Nous demandons à la direction de signaler aux salariés de vérifier leurs points retraite et comment le faire.

Pour la CFDT, le problème des retraites est plus profond que le fait que certains mois ne seraient pas pris en compte... **Il convient de rappeler que SOPRA STERIA cotise au minimum, de comprendre comment les "sommes isolées" sont prises en compte par l'ARCCO-AGIRC en cas de régularisation avant et après la rupture du contrat de travail, de s'assurer de la bonne prise en compte des heures supplémentaires défiscalisées...**

L'expertise a été votée. Affaire à suivre.

##### 1.2 : Augmentations des salariées du CSE

Pour rappel, vos élus CFDT avaient inséré dans les contrats de travail des salariées du CSE une clause de revoyure obligatoire chaque année au regard de l'inflation annuelle.

Le point est reporté, car aucun document reçu, aucune explication sur les choix, ni le rapport avec l'inflation et comment cela est pris en compte. Les augmentations seront de toute façon rétroactives au 1<sup>er</sup> janvier.

##### 1.3 : Fonctionnement des commissions ASC Régionales :

Un grand moment de CSE, un peu de détente. À force de faire de modifier les intitulés des points et de les repousser de mois en mois comme nous le dénonçons chaque mois, personne ne sait ce qu'est ce point et pourquoi il est là !!

Grand blanc dans les rangs des élus TU d'où viendrait ce point... personne ne sait... on passe au point suivant !

##### 1.4 : Point sur l'opération spéciale « covid » chèque vacances ou lire

Ce point a suscité de nombreux débats ainsi que la demande de vos élus CFDT de relancer cette opération pour les salariés qui n'avaient pas pu y souscrire en raison notamment de problèmes techniques liés à la cyberattaque.

Malgré un refus de certains, nous n'avons rien lâché et avons réussi à être persuasifs.

**L'opération sera relancée du 11 au 29 janvier 2021 pour les salariés présents au 30 septembre 2020 et qui n'ont pas déjà bénéficié de l'opération.**

Compte-rendu des points importants du Comité Social et Économique

### 1.6 : Retour du groupe de travail RTT M2 ex-steria

Le compteur des RTTs des salariés ex-steria relevant de la catégorie M2 n'a pas été crédité correctement. La direction a tenté une régularisation avec une information très tardive après des demandes insistantes en CSE. Certaines disparités de traitement sont nées de cette mise à jour faite à partir d'un calcul nébuleux. Aujourd'hui, un groupe de travail est sur ce sujet et un avocat vient d'être mandaté pour faire valoir les droits de ces salariés.

### 1.7 : Calendrier des réunions du CSE pour 2021

Depuis plusieurs mois déjà vos élus CFDT demandent une modification forte du mode de fonctionnement du CSE pour s'adapter à la situation sanitaire que nous vivons : passer à une journée de CSE par semaine. La direction ne veut rien savoir : 2 jours de CSE d'affilés tous les mois en conférence téléphonique et rien d'autre. Et d'autres jours ajoutés n'importe quand au dernier moment pour finir les séances.

Nous demandons depuis des mois d'évoluer pour permettre de rendre les débats plus productifs et moins ressentir les effets de la fatigue au bout de 2 jours entiers de débats en conf call. La direction ne veut rien savoir et nous publie le calendrier 2021 sans prendre en compte nos demandes.

De plus, aucune anticipation, comme nous avons pu l'imposer par le passé, d'une journée supplémentaire prévisionnelle dans le cas où l'ordre du jour ne serait pas épuisé au bout de ces deux longues journées de conf call. **Il faut débattre vite. Il faut décider vite. Il faut voter vite. Vite avec l'appui de la majorité pro patronale. Vite et mal.**

Dans notre contexte de crise sanitaire sans précédent la direction profite du chaos des CSE en conf call à 70 pour accélérer des sujets, enterrer certains et imposer SA vision du dialogue social : celui où elle dicte à la majorité ce qu'elle doit voter.

### 1.8 : Approbation du Règlement Intérieur du CSE

Encore un grand moment de CSE. Après une journée de discussions et de malversations de la majorité pro patronale c'est le drame : le passage en force amené par le binôme TU/S3I échoue lors du vote de leur version du RI : 17 pour et 17 contre. Raté, pas la majorité.

Le règlement intérieur du CSE régit les règles de fonctionnement qui s'imposent aux élus (organisation des réunions, des commissions, définition des périmètres des rôles, etc.) et possiblement à la direction si elle le ratifie. Évidemment la direction s'est empressée d'annoncer qu'elle ne le signera pas. Du coup l'intérêt de ce document se limite à un aspect administratif, car c'est un attendu du commissaire aux comptes qui vérifie le fonctionnement du CSE tous les ans.

Ci-dessous la déclaration faite sur le processus de construction du Règlement Intérieur du CSE.

« Les élus du CSE Cfdt, Solidaires Informatique et CGT rappellent à leurs collègues un peu novices ou non formés, que le rôle d'une commission est de défricher un sujet pour produire un document qui sera validé par l'instance délibérative, ici, le CSE.

Ce qui est valable pour une commission, l'est aussi pour un groupe de travail désigné par le CSE ! Sur le sujet qui nous intéresse, la construction du Règlement Intérieur (RI) de ce CSE, un groupe de travail a été désigné pour faire ces travaux préliminaires.

Une proposition de RI a été produite, avec les imperfections normales d'un travail en collectif réduit, nécessitant les amendements indispensables pour obtenir, comme lors des mandatures précédentes, le plus large consensus possible.

Compte-rendu des points importants du Comité Social et Économique

La démarche initiée commençait bien, avec la production d'un document, avec l'aide d'experts extérieurs (avocat, commissaire aux comptes, expert-comptable), suivi de réunions préalables au CSE avec l'ensemble des élus pour amender la proposition, en prenant en compte l'ensemble des sensibilités de cette instance.

La naïveté de certains, l'autoritarisme de quelques-uns, et des décisions prises rejetant le consensus difficilement construit, cela en dehors de toute réunion, de tout débat, sur un coin de table entre initiés, aboutissent à une proposition de RI non consensuelle, limite dictatoriale, qui ne fait pas honneur aux personnes ayant pris ces décisions.

Nous ne pouvons que regretter cet excès d'autoritarisme ayant pour conséquence de brider les prérogatives et les moyens des élus du CSE, les empêchant de remplir l'ensemble des missions qui leur sont dévolues.

Nous ne pouvons que déplorer cet échec à préciser les liens entre les différentes instances du CSE et parfaire les relations avec la CSSCT et les RPS, et l'occasion manquée de demander à la direction, les moyens nécessaires à un bon fonctionnement.

Vraiment, quel gâchis, que de temps perdu et quel manque de respect ! »

### 1.10 : Vote du CSE pour l'augmentation des bons mariage/PACS et naissance sur à la proposition de la Commission Sociale du CSE

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les bons mariage/PACS et naissance/adoption passeront à 80 euros.

Et les bons pour départ à la retraite ? Oubliés de ces augmentations malgré les remarques CFDT... les retraités « ils s'en vont de l'entreprise » (sic ?!) Et la médaille du travail ? et une formation retraite ? niet.

Au cours de ce vote, les élus CFDT s'interrogent sur la méthode mise en place par la nouvelle majorité au CSE. À ce jour, le budget prévisionnel 2021 n'a pas été présenté aux élus et les différentes lignes budgétaires n'ont pas été votées. **Les élus ne disposent donc d'aucune visibilité sur le budget global 2021 du CSE et aucune orientation n'a été définie. Va-t-on voter une par une des augmentations que personne ne veut refuser pour après s'apercevoir que le budget est dépassé ?!**

Aussi les élus CFDT demandent au bureau de revenir à une gestion « en bon père de famille » avec la présentation d'un budget prévisionnel 2021 avec toutes les lignes budgétaires sur lesquelles des modifications sont à valider.

### 1.11 : Vote du CSE sur la possibilité de réaliser une opération chèques cadeaux exceptionnelle suite au doublement du plafond de défiscalisation

Lorsque les cadeaux offerts au personnel se présentent sous la forme de bons d'achats ou chèques-cadeaux, ils sont exonérés de cotisations sociales pour les comités sociaux et économiques, et exonérés d'impôt sur le revenu pour leurs bénéficiaires, à condition de ne pas dépasser un montant global sur l'année équivalent à 5 % du plafond mensuel de Sécurité sociale, soit 171,40 euros pour 2020.

À titre exceptionnel pour l'année 2020, ce montant a été porté, début décembre, par le ministère de l'économie à 10 % du plafond mensuel de la Sécurité sociale.

Mais pour bénéficier du doublement de la limite d'exonération, les bons cadeaux doivent être remis au plus tard le 31 décembre 2020.

Le CSE a considéré que ni le budget, ni la date d'échéance à fin 2020, ne lui permettaient de réaliser une opération chèques cadeaux en complément de l'opération spéciale « Covid ».

Compte-rendu des points importants du Comité Social et Économique

### 1.12 : Point sur les travaux des commissions et groupes de travail du CSE, CSE Central, Conseil d'Administration

Au cours de point, un membre du bureau informe le CSE que l'assistance juridique proposée par Proweb pourrait disparaître à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 en raison d'une augmentation conséquente des tarifs du prestataire de Proweb sur ce service.

Un engagement de budget d'un tel montant ne peut pas être décidé ou annulé par le seul bureau, un vote en CSE est indispensable ! Face à ce dysfonctionnement manifeste, la motion suivante est mise au vote :

« Les élus du CSE constatent que les informations fournies par le bureau du CSE ne sont pas suffisantes pour bien éclairer les élus du fonctionnement normal de l'instance suite à la découverte en séance du 22/12/20 des conditions de renouvellement des prestations du site internet du CSE. Ces faits constituent une entrave au bon fonctionnement du CSE (décision du bureau du CSE de dépenses de 367 KE) »

Résultat du vote : 18 contre venant de la majorité pro patronale.

Les membres présents du bureau se justifient en invoquant le mauvais positionnement de ce point dans l'ordre du jour de chaque réunion qui empêcherait son traitement, et le manque de temps pour pouvoir l'exposer correctement, ce qui expliquerait ces informations données tardivement au CSE, aussi les membres du CSE proposent la motion suivante :

« À l'occasion du traitement du point 1 de l'ordre du jour sur le fonctionnement du CSEE et plus spécifiquement le point 1.12, les membres du CSE constatent qu'il n'est pas possible de fonctionner avec seulement 2 journées de réunions CSE par mois.

Ils demandent que par défaut au moins 3 jours de plénière soient programmés par mois. Le fonctionnement actuel ne permet pas au CSE de travailler correctement et sa non-prise en compte par la direction constituerait alors une possible entrave au CSE. » À n'y plus rien comprendre, à nouveau 18 votes contre.

### Point 3 : Partage d'informations sur l'évolution de l'entreprise

#### 3.2 : Info éco France

Malargé fait des apéros zoom avec les grands patrons. C'est génial.

Suite à la cyberattaque, de nombreux salariés ont dû effectuer de nombreuses heures supplémentaires. Les heures déclarées sur novembre (correspondant aux heures d'octobre et novembre, car en octobre l'outil de saisie était indisponible) sont impressionnantes, certains ont des centaines d'heures à récupérer (ou à payer). Si les salariés veulent se reposer après ces semaines si denses, il faut qu'ils puissent poser des jours de récupération. Seulement, l'accord temps de travail prévoit de solder tous les jours avant la fin de l'année civile ! Tout serait donc payé et aucune récupération possible après le 31/12 !

**La CFDT fait une demande officielle : que les heures supplémentaires de cette fin d'année puissent être transformées en jours de récupération 2021.**

**Le DG France est d'accord !**

Reste à la direction à le mettre techniquement en place, alors vérifiez ce point !

Compte-rendu des points importants du Comité Social et Économique

Le recrutement a repris depuis 3 semaines. Pourtant, des problèmes sont remontés par vos élus CFDT, avec le cas de prestataires à qui on a promis une embauche SSG, et qui sont bloquées, avec des conséquences sur les projets.

Pour le cycle RH, il sera plus faible que l'an passé mais il y aura une enveloppe distribuée.

### 3.5 : Sodifrance

L'intégration de Sodifrance commence bien. Des Ruptures Conventionnelles (RC) sont déjà proposées par la direction à certains salariés. En ne leur rappelant pas qu'ils peuvent se faire assister par des représentants du personnel. Et en pleine période covid, on ose proposer des RC sans préavis !

Quant aux sites de Sodifrance, pas de Représentants de Proximité (RP) pour eux ou presque ! Le site de Nantes et celui d'Angers (sic) seront de la compétence des RP de Nantes, qui ont donc 5 sites à couvrir. Pour Sodifrance Le Mans, les salariés dépendent des RP de Rennes. Sans aucun poste ni aucun moyen supplémentaire ! En pleine période COVID où les RP ne peuvent déjà plus faire le tour des bureaux pour détecter les problèmes.... Quelle grande idée !

Mais **la direction** refuse toute autre proposition, et **INTERDIT TOUJOURS AUX REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL QUEL QU'ILS SOIENT D'ENVOYER DES MAILS À PLUSIEURS SALARIÉS !**

**Nous n'avons donc aucun moyen de savoir comment vont les salariés à part un échantillonnage avec contact au hasard et nos propres relations, bien faibles pour les sites de plus de 250 salariés !!!**

### Point 6 : Points Divers

Le point Points Divers est de plus en plus fourni et long faute de prise en compte de nombreuses questions dans l'ordre du jour.

Entre autres, la CFDT souhaite traiter des jours de congés de fractionnement, dont la convention collective précise le principe d'attribution :

#### **Article 23 de la Convention Collective SYNTEC**

Lorsque l'employeur exige qu'une partie des congés à l'exclusion de la cinquième semaine soit prise en dehors de la période du 1er mai au 31 octobre, il sera attribué :

- 2 jours ouvrés de congés supplémentaires lorsque le nombre de jours ouvrés de congé pris en dehors de cette période est au moins égal à 5
- 1 jour ouvré de congé supplémentaire lorsque le nombre de jours ouvrés de congé pris en dehors de cette période est égal à 3 ou 4.

Malgré les recommandations de prise de congé ressemblant plutôt à des injonctions suite à la cyberattaque de fin d'année, la direction nous dit n'en avoir attribué aucun en 2020.

Très étonnant !

Compte-rendu des points importants du Comité Social et Économique

### CSE du 18 décembre : Sujets Sécurité et Conditions de travail

#### Point 1 : Points relatifs à la santé, sécurité et aux conditions de travail :

##### 1.1 : Point situation sanitaire : Taux de remplissage des sites, Statistiques de retours sur site clients et statistiques télétravail

Lors d'un dernier CSE, la direction s'est engagée à faire une information auprès des salariés des données conservées lors des badgeages sur sites, qui au départ n'était soit-disant pas conservés ni tracés. Aujourd'hui, il est évident que cela est conservé puisque cela permet à la direction d'estimer le nombre de salariés sur site chaque jour.

Il est donc indispensable d'en informer les salariés, en leur disant ce qui est conservé, et combien de temps. Nous rappelons son engagement à la direction mais son représentant présent ce jour « ne sait pas »...

Vos élus CFDT remontent aussi leur inquiétude en constatant que 509 salariés sont sur sites alors que pendant le 1<sup>er</sup> confinement, seuls 20 étaient indispensables sur sites... Sans oublier que nous n'avons pas les chiffres des salariés en clientèle, la direction locale et la direction nationale se renvoient la balle !

**Quant aux statistiques de télétravail, fin 2020 toujours aucun chiffre fiable !** on nous livre des chiffres en « oubliant » les salariés en télétravail exceptionnel, qui représente la majorité !

##### 1.2 : Point immobilier

Les représentants du personnel ont toujours énormément de mal à avoir des informations sur les nouveaux sites ou les mouvements prévus ; ils sont toujours « oubliés » ! La loi précise bien que le CSE doit être consulté avant de révoquer un bail ou d'en signer un ! Ce n'est toujours pas le cas chez SSG.

On apprend en séance qu'un grave problème a été constaté à Montpellier Becquerel ! et les élus ? Une motion est votée :

« Les membres du CSE **constatent une entrave au fonctionnement du CSE** et de la Commission SSCT et aux représentants de proximité sur le défaut d'information de la situation à risque concernant la santé et la sécurité des salariés sur le bâtiment du site de Montpellier Becquerel.

La direction n'a pas informé ni les instances locales ni nationales (CSE et CSSCT) et n'a pris aucune mesure pour mettre en sécurité ce site avant que l'une des élu.es CSE ne découvre le cas

De manière générale, les membres du CSE dénoncent le manque d'information sur de nombreux sites et le non-respect des accords signés, ce qui est de nature à entraver leur mandat.

Le CSE se réserve le droit de poursuivre cette entrave en justice, et sollicite l'inspecteur du travail sur le sujet dans l'intérêt collectif. »

##### 1.3 : Présentation du rapport T3 en provenance des RP par la commission SSCT

##### 1.4 : Actions d'information vers les RP de la commission SSCT

##### 1.5 : Point sur la situation Groupe de travail suivi RPS par la commission SSCT

La commission SSCT, réservée presque exclusivement aux élus traidunions, se doit de remonter les rapports des Représentants de Proximité sur leurs activités et soucis.

**La commission refuse pourtant de transmettre les rapports des RP, mais se contente de nous présenter en séance un rapport issu de ces documents. Et on apprend que la direction, elle a une copie de ces rapports RP !**

Compte-rendu des points importants du Comité Social et Économique

Ce rapport de la commission SSCT a été mis à disposition des autres élus la veille du CSE à 22h, sans mail aux élus pour leur signaler. Autant dire que personne n'a pu le voir ni le lire.

Vos élus CFDT et d'autres s'étonnent des points remontés et absents du rapport. Les représentants de Proximité, comme les délégués du personnel avant, ont **pour rôle de remonter les points et questions des salariés. Pour cela, ils font le tour des bureaux pour récolter les questions. Ce qui est déjà très compliqué pour les sites de plus de 250 personnes, mais devient franchement impossible. Pour rappel, la direction interdit de faire des mails à plusieurs salariés pour demander les questions !** En période de télétravail forcé, de confinement, **AUCUNE REMONTÉE sur les difficultés des RP à effectuer leur mandat dans ces conditions !!?**

Presque rien non plus pour les Risques PsychoSociaux (RPS) alors que les problèmes sont criants pour vos élus CFDT ! Certains salariés vivent très difficilement cette période ! Quant au groupe de travail RPS, pas de Compte Rendu ni aucune réunion depuis des mois. Certains salariés sont « oubliés » par les managers et ne sont pas contactés régulièrement pendant leur télétravail : pourquoi ne pas s'appuyer sur les RP ? La direction ne répond pas...

Malgré cela, la commission SSCT s'est lancée dans la « formation » non officielle des RP, alors que ce n'est pas son rôle, en envoyant des newsletters avec des FAQ rédigées par eux, sans vérification et même avec des erreurs !

Déclaration CFDT :

« Les élus et le représentant syndical CFDT alertent la direction et la commission SSCT que le travail présenté ce jour ne permet pas au CSE d'avoir une information complète et transparente des conditions de travail et de santé des salariés sur tous les sites SSG. La commission SSCT refuse de transmettre aux élus du CSE les rapports des RP, transmis par ailleurs à la direction.

Les élus et le représentant syndical CFDT rappellent que la commission SSCT n'est pas une personne morale et que devant ce constat de dysfonctionnement de remontées des informations à l'instance, si le CSE ne fait rien, c'est bien lui qui a la **responsabilité légale sur tous ces sujets. Souvenez-vous de Orange !** »

### 1.6 : Nouvel immeuble Latitude en Île de France

Nouveau site Latitude prévu en Île de France pour remplacer tous les sites parisiens sauf Montreuil, Kleber. Un Groupe de travail a été mis en place au sein de la commission SSCT. Pourquoi ? Pourquoi des élus de province en font partie alors que des élus parisiens en sont exclus ? et les Représentants de Proximité des sites parisiens ?

### Autres points :

Plus de temps pour la suite... la suite le 18 janvier 14h

► Pour recevoir directement et mensuellement « L'ESSENTIEL CSE », il suffit d'envoyer un simple mail à [EssentielSopra-subscribe@yahoogroupes.fr](mailto:EssentielSopra-subscribe@yahoogroupes.fr) (depuis une adresse électronique perso) ou d'en faire la demande aux Délégués Syndicaux ou aux élus CFDT (les listes des DS et des élus CSE sont disponibles sur l'intranet F2F).

#### Titulaires

Nathalie LACASSAGNE	SSG / Albi Toulouse
Pierre GIRAUDEAU	SSG / Bordeaux
Caroline RICHARD	SSG / Rennes

Alain MOIREZ	SSG / Toulouse
Donatella CORAGGIO	SSG / Manhattan
Mickaël RIOU	SSG / Montreuil

Compte-rendu des points importants du Comité Social et Économique

Suppléants

Jérémie CREN	SSG / Meudon
Carole PLANES	SSG / Toulouse
William BEAUMOND	SSG / Aix Marseille Toulon
François-Marie BRENGUES	SSG / Rodez
Nathalie ARGIS	SSG / Manhattan

I2S	<a href="mailto:contact@cfdtsteria.com">contact@cfdtsteria.com</a> / 06 61 78 93 16
HR	<a href="mailto:Nathalie.sicard@soprahr.com">Nathalie.sicard@soprahr.com</a> / 04 91 28 59 18

Consultez notre blog :  
<http://cfdtsoprasteria.blogspot.fr/>

Réseaux sociaux :

LINKEDIN : <https://www.linkedin.com/in/cfdt-groupe-sopra-steria-21ab5b182/>  
TWITTER : <https://twitter.com/CFDTSopraSteria>

Délégués syndicaux CFDT dans le groupe

AXWAY	<a href="mailto:pallombert@axway.com">pallombert@axway.com</a> / 01 47 17 21 62
SBS	<a href="mailto:cfdtsoprabanking@gmail.com">cfdtsoprabanking@gmail.com</a>

Représentant Syndical au CSE

Thierry FORT	SSG / Bordeaux
--------------	----------------

